



## Questions diverses en assemblée extraordinaire

Par **alicefa**, le **17/02/2015** à **08:23**

Bonjour

Si j'ai bien compris, il est possible de faire figurer sous le chapitre "questions diverses" une ou des questions posées par un ou plusieurs co-proprétaires et non soumises au vote.

Dans ce cadre d'une assemblée générale extraordinaire, pouvons nous inscrire sous ce chapitre "Questions diverses" un problème de nuisances sonores entre 2 lots mitoyens dû à une mauvaise isolation phonique, pour pouvoir en discuter et préconiser une solution.

Merci